

M. Argue: Le prix minimum disparaîtra du marché et les prix pourront fluctuer librement. Quant à chaque producteur, il peut combler l'écart grâce à un chèque du ministre.

Le grand danger de ce programme, et j'espère que le ministre y a songé sérieusement, c'est qu'un excès de porcs sur le marché va faire baisser le prix du porc de telle façon que le prix du bœuf baissera également. C'est le danger auquel songe le producteur agricole du Canada. Jusqu'où le prix du porc doit-il baisser avant que des milliers de ménagères décident d'acheter un morceau de porc qui coûte moins cher au lieu d'acheter du bœuf qui coûte plus cher? Il pourrait en résulter une baisse dans le prix du bœuf, et peut-être même une baisse dans le prix des poulets à griller,—même si je ne vois pas comment leur prix pourrait baisser davantage,—et une baisse générale des prix des produits de la viande.

C'est le grand danger que comporte le programme du ministre, et je suis d'avis qu'il le remette à l'étude, car c'est le genre de programme qui pourrait entraîner la détérioration de l'industrie de l'élevage des bovins et du bétail en général. J'espère que le gouvernement examine toujours la demande des sociétés agricoles en vue d'obtenir des versements d'appoint. J'ai été bien déçu de la déclaration que le ministre a faite à la radio avant que la délégation vienne à Ottawa. J'espère qu'il ne croit pas maintenant à ce qu'il a dit alors, j'espère qu'il n'est pas toujours du même avis, car je crois qu'il a fait erreur. J'espère que la réponse qu'il a donnée aujourd'hui, en lisant la lettre d'un cultivateur, n'équivaut pas à un refus du gouvernement d'accorder des versements d'appoint.

Je serais très heureux d'entendre le ministre nous dire maintenant que le gouvernement étudie à nouveau l'attitude que le ministre a adoptée dans son allocution radiophonique. Un mois s'est écoulé, je le dis avec un profond regret, sans que le gouvernement nous donne le moindre indice qu'il étudie sérieusement la question des versements d'appoint. Avant l'arrivée de la délégation, le ministre s'est empressé de condamner sa cause. Vu sa déclaration d'aujourd'hui, il semble bien que le mémoire que lui a présenté la délégation n'a pas du tout modifié les idées du ministre. A mon avis, la délégation s'est montrée excellente. Elle avait un excellent mémoire et j'espère encore que le gouvernement décidera d'agir sur ce point très important afin que l'industrie agricole du Canada n'ait pas à souffrir d'une aggravation considérable de la situation au cours de l'année prochaine. Je vois qu'il est cinq heures.

[L'hon. M. Harkness]

M. McIntosh: Avant que la Chambre ajourne le débat sur les affaires du ministère...

M. Argue: J'avais la parole, monsieur le président, et j'ai déclaré qu'il était cinq heures.

M. McIntosh: Je pose la question de privilège. Avant que la Chambre ajourne le débat sur les affaires du ministère, puis-je poser au ministre une question qui n'intéresse que ma circonscription?

M. le président suppléant: Le comité consent-il à ce que l'honorable député pose une question au ministre?

Des voix: D'accord.

M. McIntosh: Le décret du conseil C.P. 1958-2/1358 a été approuvé le 2 octobre 1958. Il prévoyait l'aménagement de ce qui est aujourd'hui désigné comme le réservoir Altawan, dans le sud-ouest de la Saskatchewan. Le ministre voudrait-il formuler une déclaration au sujet de la date à laquelle on demandera des soumissions pour cet ouvrage? Si ces soumissions sont demandées bientôt, la construction commencera-t-elle dès que possible, de façon que les travaux puissent être achevés cette année?

L'hon. M. Harkness: On a demandé des soumissions pour cette entreprise l'automne dernier, mais étant donné les circonstances, les entrepreneurs en cause n'ont pas pu aller examiner le terrain et il a fallu retirer ces soumissions. On en demandera de nouvelles dans quelques semaines, et je m'attends que nous pourrons, en conséquence, commencer assez rapidement les travaux au cours du printemps.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

EXAMEN EN COMITÉ—TROISIÈME LECTURE

Bill n° S-16, présenté par M. Rynard, tendant à constituer en corporation la *Foothills Pipe Line Ltd.*

LES RELATIONS INDUSTRIELLES

JOURS DE FÊTE STATUTAIRES PAYÉS POUR
LES EMPLOYÉS

M. Erhari Regier (Burnaby-Coquitlam) propose la 2^e lecture du bill n° C-7, tendant à accorder aux employés des jours de fêtes statutaires payés ainsi qu'une rémunération supplémentaire pour le travail accompli les-dits jours.

—Monsieur l'Orateur, je me fais un plaisir de soumettre à la Chambre, pour qu'elle en adopte le principe, un projet de loi qui, à ma grande satisfaction, a reçu l'approbation, non seulement du groupe CCF à la Chambre,